



Consolidation pour une expertise medicale

Par **caro60**, le **04/11/2016** à **12:10**

Bonjour,

J'ai eu une expertise médicale par un expert suite à un accident de travail hier mais je suis mécontente des résultats de mon bilan .

Je voudrais savoir si j'ai un recours ?

Si oui est ce que je peux demander a voir un autre expert ? Est ce payant ?

Merci CARO 60

Par **morobar**, le **04/11/2016** à **17:54**

Bonjour,

Un expert ?

Mais mandaté par qui ?

Et vous avez déjà, le lendemain, un compte-rendu ?

Par **caro60**, le **05/11/2016** à **10:48**

Bonjour,

L'expertise a été mandaté par l'assurance.

J'étais présent à l'entretien cet homme a été de mauvaise foi il a voulu boucler ce dossier.

Merci CARO 60

Par **chaber**, le **05/11/2016** à **11:04**

bonjour

[citation]Et vous avez déjà, le lendemain, un compte-rendu ?
[/citation]en effet c'est vraiment surprenant. De toute ma vie professionnelle je n'ai jamais vu une telle rapidité même de la part d'un expert d'assurance.

Je préconise toujours de se faire accompagner d'un expert indépendant

Il est encore possible de contester le rapport d'expert de l'assurance en prenant un expert indépendant, puis contester

Par **morobar**, le **05/11/2016** à **16:52**

En tout état de cause je ne vois pas de quel assureur il est question, en matière d'accident du travail.

Sauf s'il s'agit d'une assurance personnelle sans rapport direct avec l'accident, uniquement à l'occasion d'une déclaration de sinistre.